



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4, Mail de Schenefeld
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.free.fr> - E-mail : avtsportif@free.fr
Tél : 01 30 64 51 57 – Fax : 09 56 93 89 10 – Mob : 06 51 41 23 80

Charte de l'Ecole de Tir 2022 / 2023

Une école de tir existe au sein de l'Association Vicinoise de Tir. Elle implique des droits et des devoirs pour chacun, enfants, parents et moniteurs.

Le but de cette charte est d'en préciser le fonctionnement afin que nul ne l'ignore et que les parents en connaissent les obligations.

Entraînements du mardi soir :

Clémentine DAVID DEJEPS Tir Sportif (Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Encadrement lors des concours et compétitions :

Yves ROUSSE 06 51 41 23 80 - 06 62 77 05 28
Christine ROLLET 06 68 34 54 08
Pascal FOURRE 06 63 63 42 46

rousseyves@orange.fr ou avtsportif78@gmail.com

Horaires :

Les séances d'entraînement de l'école de tir ont lieu le mardi après-midi, de 17h00 à 19h00, 2 groupes de 8 élèves par tranche de 1h00 :

- 🏹 1^{er} groupe de 17h00 à 18h00,
- 🏹 2^{ème} groupe de 18h00 à 19h00,

Il n'y a pas d'école de tir pendant les vacances scolaires mais il n'est pas interdit de venir s'entraîner aux heures d'ouverture du stand.

Il est demandé d'arriver à l'heure. Si vous arrivez un peu en avance, vous serez échauffés et prêt à tirer !

En cas d'absence de votre enfant pour une raison quelconque, il est impératif de nous avertir (nous sommes responsables de votre enfant)

Au club, téléphone 06 51 41 23 80 ou 06 68 34 54 08 , privilégier le SMS.

De même, si vous avez un problème pour venir chercher un enfant en fin de séance, appelez-nous. En aucun cas un enfant ne sera laissé livré à lui-même en fin de séance.

Catégories :

L'école de tir peut accueillir les enfants filles et garçons d'âge suivant :

POUSSINS	9 & 10 ans (né en 2014 et 2013)
BENJAMINS	11 & 12 ans (né en 2012 et 2011)
MINIMES	13 & 14 ans (né en 2010 et 2009)

Les cadets et juniors sont assujettis aux mêmes règles que les adultes : ils peuvent participer aux différents échelons des compétitions de la Gestion Sportive de la FFTir ainsi qu'aux différents concours du Circuit Ile de France 10 mètres (7 concours). Ils peuvent également participer aux championnats d'été 25/50 mètres en fonction de leurs résultats et sur avis de l'entraîneur des cadets Olivier LAURENT.

But de l'activité :

Au cours de la 1^{ère} année

L'objectif général est de faire acquérir aux enfants les connaissances élémentaires du tir à la carabine, ou au pistolet à air comprimé dans les domaines de la pratique, de l'application des mesures de sécurité de manière à les faire progresser et à les rendre, en fin d'année, autonomes dans ces disciplines.

Déroulement général :

- ✚ Les nouveaux inscrits sont testés individuellement avant un engagement définitif
- ✚ Tous les enfants inscrits à l'école de tir participent **OBLIGATOIREMENT** :
 - Au Critérium Départemental et au Championnat Départemental organisés par le Comité Départemental de Tir des Yvelines,
 - Aux rencontres du Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines, (5 concours de décembre à juin) organisés par le Comité Départemental de Tir des Yvelines,
 - Ceux qui ont à la chance de se qualifier (nombre de points à réaliser) peuvent participer au Critérium Régional, au Championnat Régional et au Championnat de France
- ✚ Les cadets en 1^{er} année de licence peuvent également participer au 1^{er} échelon (Critérium Départemental) ainsi qu'aux concours du Circuit des Ecoles de Tir.
- ✚ Les téléphones portables doivent, comme c'est le cas lors des compétitions officielles, être éteints sur le pas de tir.

Rôle des parents :

Les parents ont un rôle important dans le cadre de l'école de tir.

- En premier lieu, toute adhésion est **subordonnée à l'autorisation des parents**. Leur présence est indispensable lors de l'inscription,
- **Il faut absolument éviter de considérer l'école de tir comme une garderie.**

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4, Mail de Schenefeld
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.free.fr> - E-mail : avtsportif@free.fr
Tél : 01 30 64 51 57 – Fax : 09 56 93 89 10 – Mob : 06 51 41 23 80

- Si d'autres activités sportives ou autres sont pratiquées par l'enfant, il n'est pas souhaitable de les accumuler avant la séance de tir. Ce sport n'est pas toujours compatible avec les activités à forte dépense physique ou nerveuse,
- Nous sommes toujours contents d'accueillir les parents à tout ou partie de la séance : les enfants sont toujours très heureux de montrer ce qu'ils savent faire,
- A l'occasion des compétitions dans les stands de tir extérieurs :
 - les parents transportent leurs enfants ainsi que leurs armes et accessoires (assistance modulaire, vêtements de tir....etc),
 - mais n'interviennent en aucun cas sur le pas de tir,
 - ce rôle est réservé aux moniteurs de l'école de tir,
 - ne pas rester en permanence derrière le tireur au cours des compétitions à moins que l'enfant ne le demande
- En cas d'impossibilité, et il y en a toujours, l'encadrement peut se charger **exceptionnellement** du transport,
- Au moment de l'inscription de votre enfant, nous éclaircirons ou préciserons les différents points de cette charte en particulier :
 - La récupération des enfants à l'issue de chaque séance,
 - Le transport des enfants à l'occasion des concours extérieurs,
 - Le déroulement général de ces concours et compétitions officielles,
 - L'absentéisme : la priorité est bien sur donnée aux travaux scolaires **mais une absence systématique aux différents concours extérieurs entrainerait une exclusion de l'école de tir.**
 - De même le passage à la reconduction de l'inscription l'année suivante est conditionné par l'assiduité aux séances d'entraînement du mardi et à la participation aux compétitions évoquées ci-dessus.

Voilà, grossièrement brossées, les bases du fonctionnement de l'école de tir de l'Association Vicinoise de Tir. Elles sont toujours modulables ou perfectibles, toute amélioration proposée est la bienvenue.